



SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC SUR LE PROJET D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL RELATIF AU PLAN DÉPARTEMENTAL DE GESTION DU PETIT GIBIER 2015-2016

direction
départementale
des territoires
et de la mer

(Cette synthèse est à la disposition du public pendant une durée de trois mois à compter
de sa publication)

Aude

Contexte et objectifs du projet de décision :

Service
Urbanisme
Environnement du
Développement du
Territoire

Conformément aux dispositions de l'article L.425-15 du code de l'environnement, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aude a souhaité mettre en place un nouveau plan de gestion qui concernera la saison cynégétique 2015-2016.

Ce plan de gestion permettra de suivre l'évolution des populations de lièvre et de perdrix rouge dans le département de l'Aude afin de mettre en œuvre un certain nombre de mesures pour la gestion cohérente de ces deux espèces.

Unité :
FORET
BIODIVERSITE

Date et lieux de consultation :

En application de la loi n°2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'Environnement, ce projet d'arrêté a été mis en consultation par voie électronique du 12 mai au 1^{er} juin 2015 inclus soit pendant 21 jours.

Le public pouvait faire valoir ses observations directement par adresse postale à la DDTM de l'Aude ou à l'adresse électronique suivante <mailto:ddtm-suedt-ufber@audefr.gouv.fr>

Réception des contributions :

Aucune contribution ou observation n'a été reçue durant la phase de consultation et pendant le délai de 4 jours à compter de la date de la clôture de la consultation (soit jusqu'au 5 juin 2015).

Synthèse des observations du public :

horaires d'ouverture :
8 h. 30 – 12 heures
14 heures – 16 h.30 -
16 heures le vendredi

Sans objet.

Prise en considération des observations du public :

Sans objet.

adresse:
105 boulevard Barbès
CS 40001
11838 CARCASSONNE Cedex

téléphone :
0468103100

courriel :
ddtm11@audefr.gouv.fr